



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP) RAPPORT DESCRIPTIF FINAL DU PROGRAMME¹

PERIODE DU RAPPORT: DU 09.2010 AU 09.2012

<p>Titre du Programme et Référence du Projet</p> <ul style="list-style-type: none"> Titre du Programme: Renforcement de l'offre de services judiciaires et facilitation de l'accès à une justice de qualité Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>) Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF:³ PBF/CAF/A-5 (76270) 	<p>Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques²</p> <p>(<i>le cas échéant</i>) Pays/Localité : République Centrafricaine Bangui et les préfectures de la Kemo, de la Nana-Gribizi, de l'Ouham et de l'Ouham Pende</p> <p>Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques : Bonne Gouvernance et Etat de Droit</p>
<p>Organisation(s) Participante(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisations qui ont reçu du financement direct du Bureau MPTF dans le cadre du Programme <p>Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> Partenaires nationaux (Gouvernements, secteur privé, ONGs et autres) et autres organisations internationales : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Ministère de la Justice et de la Moralisation ✓ Ministère de la Sécurité Publique ✓ Ministère de la Défense Nationale ✓ Barreau de Centrafrique et organisations de la société civile
<p>Budget du Programme/Projet (US\$)</p> <p>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet: US\$ 2,200,000</p> <p>Contribution du Fonds⁴</p> <ul style="list-style-type: none"> Par agence (<i>le cas échéant</i>) <p>Contribution de(s) agence(s) 0</p> <ul style="list-style-type: none"> Par agence (<i>le cas échéant</i>) <p>Contribution du Gouvernement (<i>le cas échéant</i>) 0</p> <p>Autres Contributions [donateur(s)] 0</p>	<p>Durée du Programme (mois)</p> <p>Durée totale (<i>mois</i>) : 12</p> <p>Date de démarrage⁵ (<i>dd.mm.yyyy</i>) 9 Sept 2010</p> <p>Date de clôture originale⁶ (<i>dd.mm.yyyy</i>) 8 Sept 2011</p> <p>Date de clôture actuelle⁷ (<i>dd.mm.yyyy</i>) 27 Sept 2012</p> <p>Est-ce que l(es) agence (s) a/ont fermé opérationnellement le programme dans son (leurs) système? Oui Non X <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Date prévue de clôture financière⁸: 31 janvier 2013</p>

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² *Résultats Stratégiques*, tels que formulés dans le Plan Prioritaire, le document de projet ou le PMP (Cadre Global des Résultats Stratégiques du FCP);

³ Le numéro de référence du projet est le même que celui indiqué sur le message de notification, aussi appelé "Project ID" sur la fiche technique du projet sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

⁴ La contribution du Fonds (MPTF ou Programme Conjoint) correspond à la quantité transférée aux Organisations Participantes des Nations Unies, qui est disponible sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

⁵ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du Bureau MPTF en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du Bureau MPTF ([MPTF Office GATEWAY](#))

⁶ Tel qu'approuvé sur le document de projet originale par l'organisme de prise de décisions pertinent/comité de pilotage.

⁷ Au cas de prolongation du projet, la date de clôture révisée et approuvée doit être reflétée ici. Si la prolongation n'est pas approuvée, la date de clôture actuelle est la même que la date de clôture initiale. La date de clôture est la même que la date de clôture opérationnelle, qui fait référence au moment où toutes les activités du programme ont été complétées par l'Organisation Participante responsable. A ce moment, les agences concernées doivent en informer le Bureau MPTF comme convenu dans le MOU.

⁸ La clôture financière exige le retour des soldes non dépensés et la soumission de l'état financier final certifié ainsi que le rapport. ([Certified Final Financial Statement and Report](#)).

(le cas échéant)

TOTAL: **US\$ 2,200,000**

Évaluation du Programme

Évaluation Complétée

Oui Non X Date: *dd.mm.yyyy*

Rapport d'Évaluation – Attaché

Oui Non Date: *dd.mm.yyyy*

Soumis par:

- Nom: Anne-Marie Cluckers
- Titre: Directrice du Bureau du PNUD en RCA
- Organisation Participante (“Lead Agency”):
- Adresse e-mail: anne-marie.cluckers@undp.org

(ENCADRE À EFFACER AVANT SOUMISSION)

Lignes directrices:

Le modèle de rapport descriptif final est aligné sur le modèle standard du Groupe des Nations Unies pour le Développement (UNDG) de 2003, qui est actuellement en cours de révision et est en ligne avec les directives du Manuel sur la gestion axée sur les résultats de l'UNDG (Octobre 2011). ([UNDG Results Based Management Handbook \(October 2011\)](#)). Le rapport final du programme devra être fourni après l'achèvement des activités comprises dans le document de projet approuvé, et fournir des informations sur les résultats globaux du programme, y compris la dernière année des activités.

Le système des Nations Unies s'efforce continuellement à produire des rapports axés sur les résultats. Le rapport doit démontrer comment les produits (outputs) ont collectivement **contribué à la réalisation des résultats (outcomes) convenus** dans le Cadre de planification stratégique (de l'ONU) guidant les opérations du Fonds⁹.

Afin d'étayer les informations contenues dans ce rapport, veuillez joindre toute information complémentaire pertinente, y compris toute photographie, rapport d'évaluation et étude menée/publiée.

Lorsqu'elles sont disponibles, les informations contenues dans les résumés des programmes et rapports trimestriels et/ou semestriels et annuels préparés par les organisations participantes peuvent être utiles pour la préparation du rapport final du projet. Ces documents sont disponibles en ligne sur le portail du Bureau MPTF (<http://mptf.undp.org/>) dans les sections dédiées au Fonds/Programme Conjoint.

Instructions concernant le format du rapport:

- Le rapport doit comprendre environ 10-15 pages. Veuillez inclure une liste des principales abréviations utilisées dans le rapport.
- Veuillez numéroter toutes les pages, sections et paragraphes, en respectant le format ci-dessous.
- Le rapport doit être soumis au format Times New Roman (12). Nous vous prions de ne pas utiliser de couleurs.
- Le rapport doit être soumis dans un seul et unique fichier Word ou PDF.
- Des annexes peuvent être ajoutées au rapport, mais celles-ci doivent être clairement référencées en note de bas de page.
- Prière de ne pas changer les titres et la numérotation des sections ci-dessous.

⁹ Dans le cas du Fonds de Consolidation de la Paix (FCP), veuillez indiquer comment le programme est lié aux domaines prioritaires de la Fenêtre pour le relèvement (Peacebuilding Recovery Facility - PRF) du FCP.

FORMAT DU RAPPORT DESCRIPTIF FINAL

RÉSUMÉ

- Dans ¼ à ½ page, résumez les accomplissements les plus importants du Programme au cours de la période considérée et les éléments clés de votre rapport détaillé ci-dessous. A l'intérieur de ce résumé, veuillez souligner les éléments du rapport que vous considérez comme les plus importants à fin d'être inclus dans le rapport annuel consolidé du Bureau MPTF.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, les actions suivantes prévues ont été réalisées :

- Construction et équipement de deux tribunaux de Grande Instance (Paoua et Bocaranga), deux maisons d'arrêt (Batangafo et Paoua) et un centre de mineurs en conflit avec la loi (Bangui ou ses environs) ;
- Réhabilitation et équipement d'un tribunal de Grande Instance (Batangafo) et d'une Maison d'arrêt (Bocaranga) ;
- Dotation des établissements pénitentiaires en équipements informatiques, moyens de transport en vue de l'informatisation, de l'enregistrement et du suivi des détenus et de la gestion des établissements pénitentiaires ;
- Révision et diffusion de textes législatifs et réglementaires (loi cadre sur la réforme pénitentiaire, loi sur l'assistance judiciaire, décret sur le déploiement du Barreau, Code Pénal, Code de Procédure Pénale, Code du Travail et Code de la Famille et de la Jurisprudence ;
- Organisation de formations continues, recyclages, stages, séminaires et ateliers au bénéfice du personnel judiciaire et pénitentiaire ;
- Assistance juridique aux groupes vulnérables (mineurs, personnes démunies et femmes notamment en cas de violences sexuelles) par l'information et la sensibilisation dans les maisons de droit.

Les constructions et réhabilitations ont été faites uniquement au profit du Ministère de la Justice, mais la fourniture des autres biens et services ainsi que les formations ont été élargis aux Ministère de la Sécurité Publique qui sont les premiers acteurs de la chaîne pénale.

I. Objectifs

- Veuillez fournir une brève introduction sur le programme / projet (un paragraphe).
 - Indiquer les principaux résultats et leur contribution par rapport aux objectifs du programme par rapport au Plan Prioritaire (projets PRF) et au document du projet (IRF).
1. Le projet vise à Consolider la paix par le renforcement de l'offre de services judiciaires et facilitation de l'accès à une justice de qualité en faveur des citoyens. Il s'inscrit dans l'axe prioritaire 2 du Plan Prioritaire Révisé « Bonne gouvernance et Etat de droit » avec comme résultat stratégique du projet « L'accès au système de protection juridique du citoyen est amélioré et renforcé » et comme résultats spécifiques : i) les conditions de la chaîne pénale (garde à vue, détention préventive et détention) sont améliorées et les prévenus sont jugés dans des délais raisonnables ; ii) le rapprochement de la justice des justiciables est effectif grâce à la tenue régulière d'audiences foraines ; iii) le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences appropriées améliore la qualité des décisions et actes judiciaires ; iv) les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés. Tous ces résultats ont été atteints, ce qui a contribué effectivement à améliorer l'accès des populations à une justice de qualité grâce notamment à l'organisation des audiences foraines et l'assistance juridique aux populations pauvres et vulnérables.

II. Évaluation des résultats du Programme

- Cette section est **la plus importante dans le rapport** et une attention particulière doit être accordée à la présentation des **résultats / et les changements** qui ont eu lieu plutôt qu'aux activités. Elle est composée de trois parties à fin d'aider à capturer ces informations de différentes manières (i. Section descriptive; ii. Évaluation axé sur les indicateurs de performance; iii. Évaluation et Leçons apprises ; et iv. Une illustration narrative spécifique).

i) **Rapport descriptif des résultats:**

De janvier à décembre 2012, veuillez répondre aux questions d'orientation indiquées ci-dessous pour fournir un compte rendu succinct des résultats obtenus. Le but ici est de raconter **l'histoire du changement** que votre programme (PRF) ou projet (IRF) a atteint sur toute sa durée. Il faudra aussi faire référence au mécanisme de mise en œuvre utilisé ainsi qu'aux partenariats stratégiques.

- **Effets réalisés (outcomes):** Les effets sont les changements stratégiques à plus haut niveau que votre programme vise à contribuer. Veuillez fournir un résumé des progrès accomplis par le programme par rapport aux **résultats prévus dans le Plan Prioritaire et/ou le document de projet**, vis-à-vis l'/les indicateur(s) pertinent(s) référés dans ces documents. Veuillez indiquer si les objectifs finals ont été atteints, ou bien expliquez tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions. Veuillez expliquer la contribution globale au plan prioritaire ou bien aux autres documents stratégiques pertinents, p. ex.: le PMP, les priorités nationales, etc. Veuillez expliquer qui ont été les bénéficiaires principaux. Veuillez souligner tout changement institutionnel et / ou de comportement parmi les bénéficiaires au niveau des résultats.

Les principaux changements stratégiques obtenus sont : i) amélioration des conditions de détention des prisonniers dans la zone du projet avec des maisons d'arrêt nouvellement construites ou réaménagés ; ii) réduction sensible de la justice populaire par le recours des populations aux services judiciaires grâce à l'organisation des audiences foraines dans les villages éloignés des administrations judiciaires et l'assistance judiciaire des personnes vulnérables avec la mise à disposition des avocats.

- **Résultats / Produits (outputs):** Les produits sont les accomplissements les plus immédiats dont votre programme est responsable. Veuillez indiquer les produits principaux obtenus sur toute la durée du programme, par rapport aux résultats prévues **dans le Plan Prioritaire et/ou le document de projet**, en faisant référence à/aux indicateur(s) pertinent (s) dans ces documents. Veuillez indiquer si les objectifs ont été atteints, ou bien expliquer tout écart dans les résultats obtenus par rapport aux prévisions au cours de la période considérée. Si possible, veuillez inclure le nombre de bénéficiaires. Veuillez indiquer comment les résultats obtenus ont contribué à l'atteinte des objectifs et expliquer tout écart dans les contributions actuelles vis-à-vis celles prévues par rapport aux résultats.

La mise en œuvre du projet a abouti aux résultats suivants :

Résultat 1 : Les conditions de la chaîne pénale (garde à vue, détention préventive et détention) sont améliorées et les prévenus sont jugés dans les délais raisonnables.

Les extraits de ce résultat ont été réalisés, contribuant de manière efficace, effective et directe au premier résultat du projet. En effet :

- i. Les travaux de construction des tribunaux de Grande Instance de Paoua et Bocaranga, ainsi que des maisons d'arrêt des mêmes villes ont été lancés le 1^{er} septembre 2011. Le tribunal de Grande Instance de Paoua a été réceptionné le 24 mars 2012, la maison d'arrêt de Paoua a été réceptionnée

provisoirement le 17 mai 2012. Les travaux de construction du tribunal de grande instance de Bocaranga et des maisons d'arrêt de Bocaranga et de Batangafo n'étaient pas terminés à la date de la clôture. Pour le tribunal de grande instance et la maison d'arrêt de Bocaranga, le taux d'exécution était de 86,85% et pour le tribunal de grande instance et la maison d'arrêt de Batangafo, le taux d'exécution était de 72,64%. Face à l'abandon du chantier et au non-paiement des salaires par l'entreprise Saline, le PNUD a résilié le contrat en date du 17 octobre 2012. Des dispositions sont prises pour finir les travaux sur les fonds propres du PNUD. Récapitulatif : TGI et Maison d'arrêt Paoua : 100%, TGI et Maison d'arrêt de Bocaranga 86,85%, TGI et Maison d'arrêt Batangafo : 72,64%.

- ii. Les travaux de réhabilitation du tribunal de grande instance de Batangafo et d'une maison d'arrêt à Bocaranga ont été lancés dans la même mouvance que les travaux de construction et ont connu le même sort que sus décrit puisque tous les travaux de Batangafo étaient dans un seul lot. Idem pour les travaux de Bocaranga.
- iii. Devant l'impossibilité de démarrer dans les délais les travaux de construction du centre de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi, le PNUD, en accord avec le Ministère de la Justice, a demandé le 5 mars 2012 aux co-présidents du comité de pilotage PBF, l'autorisation d'affecter les fonds prévus à cet effet à la réhabilitation de la toiture de la Cour de Cassation et du tribunal de grande Instance de Bimbo. L'autorisation a été donnée le 26 mars 2012 et les travaux lancés en avril de la même année. La toiture réhabilitée de la Cour de Cassation a été réceptionnée en juillet 2012 et le tribunal de grande Instance de Bimbo réceptionné le 8 novembre 2012.
- iv. Amélioration des conditions de travail et modernisation du fonctionnement. Des fournitures de biens et services ont soutenus les activités pour leur permettre de produire l'impact souhaité : c'est ainsi que les bureaux des magistrats de la Cour de Cassation et la salle de délibération ont été équipés en 2011 et la toute première salle d'audience de la Cour de Cassation équipé en 2012. Suite à ces réalisations, le Président de la République a inauguré en personne le Bâtiment le jeudi 29 novembre 2012. Les tribunaux de Grande Instance de Bimbo et de Paoua ont été équipés en 2012, divers équipements et fournitures ont été remis aux juridictions des zones d'intervention en 2011 et 2012. Dans le même ordre d'idée, les services centraux d'encadrement de la sécurité (police) et de la gendarmerie ainsi que les services déconcentrés des zones d'intervention ont reçu des biens et services (photocopieuses, moto cross, mallettes dactyloscopiques, radios (talky-walky)). 15 machines à écrire mécaniques ont été commandées pour les unités de police et de gendarmerie dont beaucoup sont obligés de rédiger leurs rapports d'enquête à la main, ce qui rallonge les délais de traitement des dossiers.
- v. Amélioration des conditions de détention. De 2010 à 2012, des biens et services ont été fournis aux prisons des zones d'intervention pour améliorer les conditions de détention dans les prisons pour hommes et pour femmes à Bangui, Bimbo, Bozoum, Bossangoa, Bocaranga, paoua, Batangafo, Sibut et Kaga-Bandoro, notamment :
 - Du matériel de couchage, de nettoyage et désinfection, des ustensiles de cuisine et outils aratoires, des presses à briques, moulins à manioc, broyeurs d'arachides, poussettes à bras, pelles, pioches, houes, machettes, haches, etc. ;
 - Remise d'un fourgon cellulaire au Ministère de la Justice le 8 mars 2012 ;
 - Réhabilitation des locaux et équipement de 2 greffes pénitentiaires à Bimbo et Ngaragba, création et équipement du secrétariat de prison de Ngaragba (24 juillet 2012) ;
 - Création de 2 unités de formation et de fabrication de savon dans les prisons de Sibut (26 juillet 2012) et de Bossangoa (27 octobre 2012).

- vi. Le processus de révision des textes législatifs a été appuyé et a abouti à la promulgation le 12 avril 2012 de la loi numéro 12/003 fixant les principes fondamentaux du régime pénitentiaire. Suite à une série de 5 ateliers soutenus par le PNUD d'octobre à novembre 2012, 14 projets de textes législatifs et réglementaires ont été relus et validés (code de l'enfant, loi sur l'aide légale, textes d'application du code de procédure pénale, textes d'application de la loi fixant les principes fondamentaux du régime pénitentiaire). Le code pénal et le code de procédure pénale promulgués le 6 janvier 2010 ont été imprimés en un recueil unique en 2011 (en 3500 exemplaires) et largement diffusés à travers les formations, les ateliers, les campagnes de sensibilisation etc. Il en a été de même pour le code de la famille édité en 500 exemplaires en 2011 et en 200 exemplaires en 2012 suite à une forte demande, du code de procédure civile édité en 500 exemplaires en 2011, de la loi portant protection de la femme contre les violences éditée en 1000 exemplaires en 2011, du code du travail annoté édité en 1000 exemplaires en 2012.

Résultat 2 : Le rapprochement de la justice des justiciables est effectif grâce à la tenue régulière des audiences foraines.

Les activités clés pour atteindre ce résultat ont été réalisées de manière continue de 2011 à 2012 et ont permis d'obtenir des résultats croissants : En 2011, 17 audiences ont été tenues dans les zones d'intervention au cours desquelles 173 affaires ont été jugées. Jusqu'à la clôture opérationnelle du projet en 2012, 34 audiences foraines ont été tenues, au cours desquelles 663 affaires ont été jugées. Au total, 51 audiences pénales ont été organisées de 2011 à 2012 et ont permis le jugement de 836 affaires. A cela s'ajoutent les audiences d'instruction¹⁰ et les audiences civiles qui se tiennent en marge des audiences pénales et qui ont permis en 2011, le prononcé de 487 jugements supplétifs d'actes de naissance et la délivrance de 6273 actes de naissance.

Des biens et services ont été fournis pour permettre la réalisation des activités clés à savoir : Livraison le 29 juillet 2011, d'un véhicule Toyota Land Cruiser au Ministère de la Justice pour la Coordination, de 3 pick up tout terrain de marque Toyota et de 3 motos cross aux Tribunaux de Grande instance de Paoua, Bocaranga et Batangafo. Livraison toujours le 29 juillet 2011.

- g) Résultat 3 : Le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences appropriées améliore la qualité des décisions et actes judiciaires

Suite aux différentes activités de monitoring réalisées sur le terrain, des thèmes de formation du personnel de la justice et de l'administration pénitentiaire ont été proposés au Ministère de la Justice. Vu la place importante de la police judiciaire pour la réussite du procès pénal, les agents et officiers de police judiciaire ont été également formés.

Ainsi, en 2011 et 2012, les modules pratiques ci-après ont été développés :

Magistrats : Formation de deux groupes de 70 magistrats du parquet et d'instruction du 12 au 14 décembre 2011 à Bangui, sur la pratique du parquet et sur la pratique de l'instruction. Formation à Bangui du 2 au 4 mai 2012, de 27 juges (dont 4 femmes) venus de tout le pays sur la pratique du jugement.

Greffiers : Formation à Bangui du 2 au 4 avril 2012, de 19 greffiers et secrétaires de parquet dont 9 femmes venus des juridictions de Bangui et des 4 autres zones d'intervention du projet sur la pratique du greffe.

Officiers et agents de police judiciaire : Le PNUD a organisé une série de formations des agents et officiers de police judiciaire (police et gendarmerie) sur les thématiques suivantes : **Code éthique de la police** à Bangui du 12 au 16 septembre 2011, Bozoum du 20 au 22 septembre, Sibut les 22 et 23 septembre, Kaga-Bandoro les 28 et 29 septembre et Bossangoa les 29 et 30 septembre 2011, (500 participants au total) ; **garde à vue** : Bozoum : 28 au 30 Sept, Bossangoa : 10 octobre, Bangui : 4 et 5 octobre, Sibut : 10-12 octobre 2011, Kaga-Bandoro 14 au 16 octobre 2011 (150 participants au total). **Formation en dactyloscopie** : formation initiale de mars à avril 2011 (50 participants), **dactyloscopie formation des formateurs** mai 2011 (20 participants). Soit (70 bénéficiaires au total). A cela s'ajoute d'autres discussions

¹⁰ Les audiences d'instruction n'ont pas été comptabilisées ici.

thématiques organisées dans les bureaux de terrain sur la tenue des registres, la collecte des données, l'initiation à l'informatique.

En 2012, le PNUD a organisé du 7 au 20 juin, la formation de 39 agents et officiers de police judiciaire (3 femmes) en droit pénal, procédure pénale et identité judiciaire.

Formation du personnel de l'administration pénitentiaire : En partenariat avec la Direction de l'administration pénitentiaire, le PNUD a organisé du 03 au 05 octobre, puis du 10 au 12 octobre 2011 la formation de 80 régisseurs et gardiens de prison dont 06 femmes sur le respect des droits des détenus, la réinsertion socioprofessionnelle des détenus et le suivi des dossiers judiciaires des détenus.

Formation en groupes mixtes (gendarmes, policiers, avocats, magistrats et autres acteurs) :

Dans un souci d'efficacité, mais aussi pour renforcer la collaboration entre les différents acteurs judiciaires, certaines formations au profit des acteurs judiciaires ont été organisées en groupes mixtes :

- Formation sur la médecine légale du 12 au 26 octobre 2011 au profit de 50 personnes (magistrats 14, avocats, officiers de police judiciaire et médecin) ;
- Formation sur la problématique des violences sexuelles et la prise en charge médico-légale et judiciaire des victimes de violences sexuelles du 21 au 30 novembre au profit de 90 personnes (magistrats 18, avocats, officiers de police judiciaire et médecins) ;
- Formation de base en informatique. Afin de permettre aux partenaires et acteurs de la justice de se familiariser avec les outils informatiques livrés à leurs institutions et services et à la demande des partenaires, le PNUD a lancé la formation de 100 acteurs judiciaires : magistrats, greffiers, secrétaires, Officiers de Police Judiciaire (OPJ) de la police et de la gendarmerie, personnel pénitentiaire.

h) Résultat 4 : Les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés.

Les 5 maisons de droit prévues à Bangui, Sibut, Kaga-Bandoro, Bozoum et Bossangoa ont été construites ou réhabilitées en 2011, mais le lancement officiel de leurs activités n'a pas encore eu lieu. En attendant que le Ministère de la Justice se les approprie effectivement, les associations locales s'en servent pour recevoir et conseiller les populations. 26 parajuristes dont 19 femmes et 7 hommes membres de 8 associations nationales ont été formés à Bangui du 3 au 12 septembre et équipés. Ils auront pour mission de gérer ces Maisons de droit en attendant l'appropriation définitive.

Une série d'activités visant particulièrement la protection des femmes et des enfants a été organisée en 2011 et 2012 :

2011 :

En vue de renforcer la capacité des associations nationales et d'assurer la pérennisation des actions, pour une meilleure protection des droits particulièrement ceux des enfants et des femmes, le PNUD a conçu et organisé certaines formations avec certaines associations.

Il en est ainsi de :

- La formation de 500 leaders communautaires de Bangui, Bimbo et Begoua dont 175 femmes sur les principales innovations des nouveaux codes, le renforcement de la cohésion sociale, la prévention des violences liées aux accusations de pratique de charlatanisme et de sorcellerie et au genre, la protection des personnes vulnérables. Organisée du 03 au 15 juillet 2011 en partenariat avec l'ONG internationale Danish Refugee Council (DRC), le Haut-Commissariat à la Communication et autres.
- La même formation et la même thématique avec une insistance sur la prévention des crises et la cohésion sociale qui a été organisée du 24 octobre au 5 novembre, en partenariat avec une association nationale (Réseau National des ONG de jeunesse en Droit de l'Homme) à l'intention de 250 leaders des associations de jeunes de la ville de Bangui et ses environs.

- La formation/sensibilisation en partenariat avec l'association FADEC, de 150 personnes (jeunes, enseignants, représentants des associations de jeunes) sur les violences faites aux femmes et les violences sexuelles dont sont victimes les jeunes filles en milieu scolaire, les recours et l'accompagnement des victimes. Ces violences dont le taux est dit très élevé, sont l'une des causes de l'abandon de l'école par les jeunes filles.

2012 :

Formation acteurs de la société civile

- Organisation les 13 et 14 mars 2012, d'une session de formation de 29 membres d'associations (dont 4 femmes) de la société civile sur le monitoring de la justice et des lieux de détention ;
- 45 leaders dont 20 femmes, membres de 18 associations nationales des droits de l'homme ont été formés les 4 et 5 mai à Bangui sur l'accompagnement social, médico-légal et judiciaire des victimes des violences basées sur le genre (VBGS) ;
- Les 5, 6, 12, 16 et 19 juin 2012, 100 leaders communautaires de Sibut, Bossangoa et Bozoum, ont été sensibilisés dans leurs localités respectives, sur la prévention des actes de violence liés aux accusations de pratique de charlatanisme et de sorcellerie et sur l'accompagnement social des victimes de ces accusations ;
- Les 16 avril et 22 juin 2012, 2 forums justice ont été organisés à l'Université de Bangui et à la faculté privée de droit Wallombe : 350 étudiants (150 de la Fac privée de droit WALLOMBE et 200 étudiants de l'Université de Bangui) ont été sensibilisés sur l'accès à la justice des personnes vulnérables, les violences sexuelles en milieu universitaire et l'accompagnement des victimes. Ces activités étaient organisées en partenariat avec les associations d'étudiants ;
- Le 22 juin 2012, 35 étudiants (28 garçons, 7 filles) leaders des associations estudiantines ont été formés pour sensibiliser leurs camarades sur la prévention et l'accompagnement social des victimes de violences sexuelles ;
- 3 au 12 septembre, formation de 26 membres de 8 associations nationales des droits de l'homme (19 femmes et 7 hommes) venus de Bangui, Begoua, Berberati, Paoua, Bozoum, Kaga-Bandoro, Sibut, Dekoa et Bossangoa) sur les techniques et rôles du parajuriste ;
- 12 octobre, session de restitution de la formation des parajuristes de septembre 2012 à Bossangoa pour 50 personnes dont 6 femmes. Cette restitution était entièrement animée par les parajuristes formés ;
- Le 14 octobre à Sibut, campagne de sensibilisation sur la maltraitance à l'égard de la femme pour 56 personnes dont 34 femmes, le 17 octobre sur les droits de la femme et le divorce pour 36 personnes dont 24 femmes.

Formation des leaders communautaires

- 13 octobre 2012, atelier de formation des chefs de groupe et chefs de quartier à Bossangoa sur les techniques de conciliation et sur le mandat électif à 40 personnes dont 5 femmes ;
- 17 Octobre 2012 à Batangafo, atelier de mise à niveau 46 chefs de quartier dont 4 femmes sur les techniques de conciliation et sur le mandat électif ;
- 18 octobre 2102 à Ngaoundaye, campagne de sensibilisation des chefs traditionnels, des maires et des notables sur les droits de l'homme et la justice, 118 participants dont 46 femmes ;
- Accueil, consultation, orientation et accompagnement par des parajuristes des maisons du droit de 16 personnes à Bossangoa dont 11 femmes (août à octobre 2012), de 39 personnes dont 24 femmes (jusqu'en sept 2012).

Sensibilisation par la radio :

- Lancement le 21 mars 2012 au cours d'une émission publique au grand amphithéâtre de la Faculté des Sciences Juridiques et politiques de la campagne de sensibilisation pendant 6 mois, des populations sur les principales innovations du code pénal et sur leurs droits en général. La campagne a pris fin le 31 août 2012.

- **Au total 461 émissions ont été produites et diffusées 1535 fois** (lissoro 168 productions, éducation civique 168, matins de Ndeke Luka 72, Mossekattitude 7, invités de rédaction 32, jeu public 2, microprogrammes 12). Toutes ces productions ont été diffusées et rediffusées autant de fois. En définitive, plus de la moitié de la population centrafricaine a été sensibilisée sur diverses thématiques en rapport avec leurs droits et leur protection.

Campagnes d'information et de sensibilisation

- Organisation en partenariat avec les élites locales de Markounda les 7, 8 et 9 mars 2012 des activités de sensibilisation des femmes sur leurs droits (près de 1000 personnes composées majoritairement de femmes) ;
- Campagnes d'information et de sensibilisation sur la prévention des actes de violence liés aux accusations de pratique de charlatanisme et de sorcellerie et sur l'accompagnement social des victimes de ces accusations :
 - o 1^{er} octobre 2012 à Bozoum en faveur de 359 personnes dont 106 femmes ;
 - o 3 octobre 2012 à Bossemptele en faveur de 285 personnes dont 189 femmes ;
 - o 6 octobre 2012 à Paoua en faveur de 448 personnes dont 310 femmes.
- **Évaluation qualitative:** Veuillez fournir une appréciation qualitative de l'état d'avancement global du programme, sa contribution à l'atteinte des résultats a même d'adresser les causes principales du conflit. Apprécier les contributions du projet aux indicateurs respectifs du Plan Prioritaire. Faire ressortir des partenariats clés et expliquer comment ces relations ont eu un impact sur l'atteinte des résultats. Veuillez expliquer les questions transversales que vous considérez pertinentes pour les résultats présentés. Enfin décrire les Effets catalytiques en termes de processus ou de mobilisation de fonds supplémentaires?

Le projet devait faire face à un accès très limité des populations rurales à la justice avec pour corollaire, très peu de décisions rendues et un pourcentage de la détention préventive très élevé, à la faible diffusion du droit ; mais aussi à des conditions de détention très difficiles dans les prisons et de manière générale, au mauvais fonctionnement de certaines institutions judiciaires et pénitentiaires, sans oublier l'absence de formation des membres d'associations de la société civile nationale.

Le projet a contribué à la modernisation et à la vulgarisation du droit par la production du code pénal et du code de procédure pénale, du code civil et du code de procédure civile, de la loi contre les violences faites aux femmes, du code de travail annoté, du recueil de jurisprudence de la Cour de Cassation et du guide du parajuriste. Il a contribué au rapprochement de la justice des justiciables par la construction du Tribunal de Grande Instance de Paoua, la réhabilitation et l'équipement de celui de Bimbo, l'appui à la tenue des audiences foraines dans les zones d'intervention. L'amélioration de la gestion des prisons et le développement des activités de réinsertion des détenus.

La collaboration avec les partenaires du projet a été difficile dans la mesure où ces derniers ont eu beaucoup de difficultés dans la mise en œuvre du projet. Ainsi, après plus d'une année, le Ministère de la Justice n'était pas en mesure d'identifier un site viable pour la construction du centre de réinsertion des mineurs, activité pourtant prévu dans le cadre du projet. Ce retard a amené le PNUD à solliciter en mars 2012, une autorisation expresse du Comité de pilotage du PBF pour réorienter les fonds pour réhabiliter les Tribunal de Grande Instance de Bimbo et la toiture de la Cour de Cassation. Aussi, les entreprises retenues pour l'exécution des travaux n'ont pu respecter leurs délais d'exécution, en particulier l'échéance du 5 février 2012. Cette situation a amené le PNUD à faire recours au Génie Militaire qui a pu réhabiliter avec succès la toiture de la Cour de Cassation et celle du Tribunal de Grande Instance de Bimbo.

ii) Évaluation axé sur les Indicateurs de Performance

En utilisant le **Cadre de Résultats du Document de Projet / PTA** – veuillez donner des détails sur la réalisation des indicateurs au niveau des effets réalisés, résultats atteints et produits dans le tableau ci-dessous. Lorsqu'il n'a pas été possible de recueillir des données sur les indicateurs, veuillez bien expliquer le pourquoi.

	Indicateurs atteints (Cumule sur la période de financement)	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de vérification
<p>Effets réalisés 1¹¹ Renforcer l'offre de services judiciaires et faciliter l'accès des populations à une justice de qualité</p> <p>Indicateur: -Nombre de tribunaux et de maisons d'arrêt construites ou réhabilitées et équipées -Nombre de personnels judiciaires et pénitentiaires formés -Pourcentage de personnel féminin formé.</p> <p>Indicateur de référence: ND Indicateur cible: ND</p>	<p>TGI et Maison d'arrêt Paoua construits à 100% ; TGI et Maison d'arrêt de Bocaranga construits à 86,85% ; TGI et Maison d'arrêt Batangafo construits à 72,64%.</p> <p>Deux groupes de 70 magistrats formés sur la pratique du parquet et sur la pratique de l'instruction et 27 juges (dont 4 femmes) venus de tout le pays sur la pratique du jugement 19 greffiers et secrétaires de parquet dont 9 femmes venus des juridictions de Bangui et des 4 autres zones d'intervention du projet formés sur la pratique du greffe.</p>		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Appels d'offres et PV de réception des travaux ✓ Termes de références des séminaires, stages, ateliers. ✓ Termes de références de recrutement de consultants. ✓ Rapports d'ateliers
<p>Résultats / Produit 1.1 Construction et équipement de deux tribunaux de Grande Instance (Paoua et Bocaranga), deux maisons d'arrêt (Batangafo et Paoua) et un centre de mineurs en conflit avec la loi (Bangui ou ses environs)</p> <p>Indicateur 1.1.1 : Délai de la garde à vue Délai de la détention préventive</p> <p>Indicateur de référence: ND Indicateur cible: ND</p> <p>Indicateur 1.1.2 Taux de maladie Taux de mortalité</p>	<p>Conditions de travail des juridictions et des établissements améliorées ; L'accès à la justice est facilitée et la cohésion sociale renforcée et la détention préventive réduite Les conditions de détention et de réinsertion améliorées ; Les conditions d'accueil et de réinsertion des mineurs améliorées ;</p> <p>Conditions de travail des juridictions et des établissements pénitentiaires améliorées ; L'accès à la justice est facilitée et la cohésion sociale renforcée et la détention préventive réduite Les conditions de détention et de réinsertion améliorées ;</p>		<p>Missions de supervisions, rapports de missions et d'inspections judiciaires, rapports d'activités, rapports d'architectes conseils ; Rapports de missions de la direction de l'Administration pénitentiaire ; Rapports de remise provisoire et de remise définitive des infrastructures.</p> <p>Missions de supervisions ; Rapports de missions et d'inspections judiciaires ; Rapports d'activités ; Rapports d'architectes conseils ; Rapports de missions de la direction de l'Administration pénitentiaire ; Rapports de remise provisoire et de remise définitive des infrastructures</p>

¹¹ Note: Les effets, résultats, les produits, les indicateurs et les cibles devront être présentés **tels qu'ils apparaissent sur le document du projet/Plan Prioritaire ou PMP** de sorte que vous rendrez compte de vos accomplissements cumulés par rapport aux objectifs prévus. Veuillez ajouter des lignes si nécessaires pour les résultats 2, 3, etc.

<p>Taux d'évasion Indicateur de référence: ND Indicateur cible: ND</p> <p>Indicateur 1.1.3 Nombre de registres mis à disposition et à jour Indicateur de référence: ND Indicateur cible: ND</p>	<p>Conditions de travail des juridictions et des établissements pénitentiaires améliorées ; L'accès à la justice est facilitée et la cohésion sociale renforcée et la détention préventive réduite Les conditions de détention et de réinsertion améliorées ;</p>		<p>Missions de supervisions ; Rapports de missions et d'inspections judiciaires ; Rapports d'activités, Rapports de missions de la direction de l'Administration pénitentiaire ; Rapports des ONG des droits de l'homme et de monitoring des lieux de détention.</p>
<p>Résultats / Produit 1.2 Révision et diffusion de textes législatifs et réglementaires (loi cadre sur la réforme pénitentiaire, loi sur l'assistance judiciaire, décret sur le déploiement du Barreau, Code Pénal, Code de Procédure Pénale, Code du Travail et Code de la Famille) et de la Jurisprudence Indicateur 1.2.1 Nombre de textes adoptés Indicateur de référence: Indicateur cible:</p>	<p>Les textes d'application révisés sont disponibles</p>		<p>Rapports et procès-verbaux des travaux des commissions de validation des textes ; Décrets, et arrêtés d'application adoptés et publiés ; Recueils de jurisprudence diffusés.</p>
<p>Résultats / Produit 1.3 Organisation de formations continues, recyclages, stages, séminaires, voyages d'études et ateliers au bénéfice du personnel judiciaire et pénitentiaire Indicateur 1.3.1 Délai de rédaction des décisions de justice ; Délais de rédaction des rapports et pièces périodiques ; Nombre de décisions exécutées. Indicateur de référence: Indicateur cible:</p>	<p>Le personnel judiciaire et pénitentiaire formé et disposant des compétences appropriées améliore la qualité des décisions et actes judiciaires</p>		<p>Rapports de formation, syllabus et modules disponibles</p>
<p>Résultats / Produit 1.4 Les mineurs, les femmes et les personnes démunies reçoivent une assistance judiciaire et leurs droits sont protégés. Indicateur 1.4.1 Nombre de consultations juridiques</p>	<p>Assistance juridique aux groupes vulnérables (mineurs, personnes démunies et femmes notamment en cas de violences sexuelles) par l'information et la sensibilisation dans les maisons de droit</p>		<p>Rapport d'activité des parajuristes, rapports des UEP, rapports de mission et rapports d'activités du projet.</p>

Nombre de plaintes déposées Taux de traitement des plaintes déposées Indicateur de référence: ND Indicateur cible: ND			
---	--	--	--

iii) Évaluation, Meilleures Pratiques et Leçons apprises

- Veuillez fournir des détails sur les évaluations ou études éventuelles menées dans le cadre du programme et indiquer comment ils ont été utilisés au cours de la mise en œuvre du programme. Y a-t-il eu une évaluation finale du projet et quelles sont les principales conclusions? Le cas échéant, fournir les raisons pour lesquelles aucune évaluation du programme n'a pas encore été effectuée.

Aucune évaluation du projet n'a été effectuée comme telle. Toutefois, au cours du cycle 2010 – 2012, les apports du PNUD ont enclenché des initiatives relatives à la promotion de l'état de droit à travers des réformes dans le domaine de justice et de la sécurité. Le droit a été largement diffusé, les services de sécurité et de justice ont été rapprochés des justiciables dans les zones d'intervention. En dépit de ces efforts, l'accès au droit et à la justice des personnes vulnérables demeure un défi majeur, le taux de la détention préventive reste élevé.

Tous les projets financés par le PBF ont été audités du 15 août au 15 septembre 2012, dont le projet PBF/CAF/A5 qui a obtenu un avis de conformité aux règles et procédures du PNUD pour les 3 domaines audités (certification des dépenses, des matériels et équipements sans aucune réserve).

- Veuillez expliquer, le cas échéant, les défis confrontés tels que des retards dans l'exécution du programme, et la nature des contraintes comme les modalités de gestion, ressources humaines, etc. Quelles mesures ont été prises pour les atténuer? Comment tels défis et/ou actions ont affecté à la réalisation de l'ensemble des résultats? Y a-t-il eu des risques identifiés lors de la conception du projet qui se sont matérialisés ou des risques imprévus qui sont apparus par la suite?

Les défis principaux rencontrés dans la mise en œuvre du projet sont relatifs aux :

- ✓ Difficultés éprouvées par la partie nationale pour déterminer les sites de construction, ce qui a retardé le démarrage de certains travaux (Batangafo et Bocaranga) ou entraîné une réorientation. Après plus d'une année, le Ministère de la Justice n'était pas en mesure d'identifier un site viable pour la construction du centre de réinsertion des mineurs. Le PNUD a dû solliciter en mars 2012, une autorisation de réorienter les fonds pour réhabiliter les Tribunal de Grande Instance de Bimbo et la toiture de la Cour de Cassation. Avec l'aide du PNUD, le Ministère a enfin pu avoir une parcelle et les travaux du centre de réinsertion sont actuellement en cours, mais sur un autre financement.
 - ✓ Le suivi des chantiers dans les zones éloignées a aussi été un défi majeur. Aucune entreprise n'a respecté l'échéance du 5 février 2012 et seuls le tribunal de grande instance (TGI) et la prison de Paoua étaient réceptionnés à la clôture opérationnelle du projet. Face à ce non-respect de leurs engagements par les entreprises privées, le PNUD a fait recours au Génie Militaire avec succès pour la réhabilitation de la toiture de la Cour de Cassation et du Tribunal de Grande Instance de Bimbo.
 - ✓ Quelques difficultés ont été rencontrées au niveau des ressources humaines avec l'absence d'un chargé des opérations et d'un coordinateur terrain, mais ces problèmes ont été réglés respectivement en mai et juillet 2012.
- Indiquer les leçons apprises principales et les meilleures pratiques qui faciliteraient la conception et la mise en œuvre future de programmes, y compris les questions liées aux modalités de gestion, ressources humaines, ressources, etc. Veillez également inclure des expériences d'échec, qui sont souvent la source la plus riche des leçons apprises.

iii) Une illustration narrative spécifique

- Donner un exemple plus détaillé d'un projet qui contribuait avec réussite au processus de la consolidation de la paix. Présenter les changements les plus remarquables atteints au niveau de la perception ou des attitudes des groupes cibles préalablement impliqués dans le conflit?
- L'inclusion des pièces justificatives, y compris des photos avec des légendes, des informations plus détaillées, etc., est fortement encouragée. Le Bureau MPTF choisira des exemples et des photos qui seront publiés dans le rapport annuel global, le site web et le Bulletin du Bureau MPTF.

Dynamique de conflits adressés: Veuillez décrire le problème spécifique ou défi à confronter par le sujet de votre exemple.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du projet sont destinées à améliorer et renforcer l'accès des populations au système de protection juridique.

Interventions du projet: Comment le problème ou défis a-t-il été adressé à travers les interventions du programme ? Quel fut le changement attendu ? (soyez aussi précis que possible)

Le projet a été mis en œuvre en partenariat avec le Ministère de la Justice qui en assure le suivi avec le Secrétariat du PBF et le PNUD, le secteur privé avec les entreprises initialement retenues pour l'exécution des travaux de construction et de réhabilitation des Tribunaux de Grande Instance (TGI) et maison d'arrêt, certaines ONG retenues pour les formations spécifiques à l'intention des acteurs de droit et de la Justice, en particulier le Danish Refugee Council (DRC) et, récemment, le Génie Militaire qui venait de terminer certains travaux entamés par les entreprises initialement retenues pour les travaux de construction et de réhabilitation sur le terrain.

Le principal changement attendu l'amélioration des conditions d'accès des populations aux services judiciaires, y compris leur détention.

Résultat: Veuillez décrire le changement observable qui a eu lieu à ce jour suite aux interventions du programme. Par exemple, comment la communauté a vécu le changement ou comment le gouvernement a réussi à mieux même faire face au problème initial ? Comment les interventions ont-elles adressé les causes de conflit

Les principaux changements obtenus sont : i) bonne connaissance du droit par les différentes couches de la population grâce à la reproduction et vulgarisation des codes civil, de travail annoté et de procédure civile, de la loi contre les violences faites aux femmes et du recueil de jurisprudence de la Cour de Cassation et du guide du parajuriste; ii) amélioration des conditions de détention des prisonniers dans la zone du projet avec des maisons d'arrêt nouvellement construites ou réaménagées ; iii) réduction sensible de la justice populaire par le recours des populations aux services judiciaires grâce à l'organisation des audiences foraines dans les villages éloignés des administrations judiciaires et l'assistance judiciaire des personnes vulnérables avec la mise à disposition des avocats.